

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES

—

SESSION 2024

—

ÉDUCATION MUSICALE

RAPPORT DE JURY

Remarques générales

La session 2024 a connu une hausse notable du nombre de candidats avec 94 inscrits (65 filles et 29 garçons), provenant de classes de 1^{ère} et terminale de 15 académies. Le jury a décerné trois prix et trois accessits.

Le jury a eu le plaisir de lire cette année des copies d'un niveau général plus élevé et plus homogène que lors de la précédente session, ce qui témoigne d'une bonne appropriation par les candidats des attendus de l'épreuve rénovée en 2022. Enfin, les meilleures copies se sont démarquées tout à la fois par la finesse d'analyse, la qualité du discours argumenté et de la réflexion personnelle, et par la solidité des connaissances culturelles dont elles ont fait preuve.

Le jury tient à féliciter l'ensemble des candidats et à saluer le travail de leurs professeurs qui les ont aidés à se préparer à cette épreuve exigeante.

L'épreuve, d'une durée de 5 heures, est composée de quatre parties indépendantes les unes des autres :

1. Identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées, diffusés à plusieurs reprises (45 minutes) ;
2. Analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises (1 heure) ;
3. Commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises (1 heure 15 minutes) ;
4. Essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine (2 heures).

Rappels issus du rapport de la session 2023 :

Sont attendues des candidats des qualités d'écoute et d'analyse, des capacités d'argumentation et de rédaction, adossées à une culture musicale, artistique et générale étendue, ainsi qu'une capacité à interroger sa propre pratique artistique en relation avec le contexte général de la vie musicale contemporaine.

Cette épreuve s'inscrit ainsi en cohérence avec la réalité des enseignements musicaux du lycée (optionnel, de spécialité, S2TMD) dont les programmes ont été rénovés en 2019. Elle requiert une parfaite maîtrise des compétences qui structurent le programme du cycle terminal et une connaissance approfondie des champs de compétences abordés.

Fondée sur la nécessaire maîtrise des savoirs techniques et culturels, la nouvelle épreuve valorise également la capacité du futur citoyen à appréhender dans ses multiples aspects la musique dans le monde d'aujourd'hui. Elle s'inscrit ainsi dans la tradition d'excellence du concours général des lycées, en pleine cohérence avec la réalité actuelle des enseignements musicaux au lycée.

Remarques sur l'épreuve de la session 2024

I. Première partie : identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées

Chaque extrait est diffusé successivement à deux reprises séparées par quelques secondes. Trois minutes de silence séparent les deux diffusions d'un extrait des deux diffusions du suivant. Durant ces trois minutes le candidat met succinctement en évidence un élément particulièrement caractéristique de l'extrait entendu contribuant à l'identification aussi précise que possible de l'extrait diffusé (formation, procédés d'écriture, esthétique, genre, période historique, aire géographique, etc.). De trois à six extraits sont ainsi diffusés.

Durée : 45 minutes

Cette partie reposait sur six extraits musicaux :

1. Luca ANTIGNANI (né en 1976), *Nome – non nome*
2. BIX BEIDERBECKE, *Since My Best Girl Turned Me Down* (1927)
3. François COUPERIN, « Bruit de guerre » extrait de *La Triomphante* (10^{ème} Ordre), par Alexandre Tharaud
4. JOSQUIN DES PRES, *El Grillo* (1505)
5. *Canto a Elegua*, Traditionnel Afro-cubain dans l'arrangement du Quatuor vocal Sexto Sentido
6. W. A. MOZART, *Symphonie concertante pour quatre vents et orchestre*, KV 297b.

La difficulté de cette partie d'épreuve réside dans l'effort de concentration particulier qu'elle exige pour traiter successivement plusieurs extraits issus d'esthétiques très diverses, et écoutés chacun deux fois. Les candidats ne doivent pas hésiter à organiser leurs réponses sous forme non rédigée, l'enjeu étant ici de mobiliser leurs qualités d'écoute pour produire une courte analyse fondée sur les éléments saillants du discours musical. Celle-ci doit conduire à émettre une ou des hypothèses les plus précises possibles sur l'identification de l'œuvre. Cet exercice est comme une succession d'enquêtes devant chacune aboutir à une quasi vérité (esthétique, géographique, historique) sans forcément identifier *in fine* l'œuvre et son compositeur.

II. Deuxième partie : analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises

En répondant aux questions posées par le sujet, le candidat effectue l'analyse d'un extrait de partition ou d'une représentation graphique dont une interprétation est diffusée à plusieurs reprises selon le plan de diffusion présenté par le sujet. De son analyse, il déduit aussi précisément que possible l'origine de cet extrait (par exemple le genre, la période stylistique, l'aire géographique, le compositeur, etc.). Il propose enfin une critique de l'interprétation diffusée.

Durée : 1 heure

Cette partie reposait sur un extrait du 3^{ème} mouvement « Rondo » de la *Sonate pour piano n° 8 en Ut mineur* op. 13 « Pathétique », Ludwig van BEETHOVEN, diffusé trois fois et accompagné de sa partition.

A travers les quatre questions posées, les candidats étaient conduits à interroger leur perception d'une œuvre particulièrement célèbre du répertoire pianistique.

Après s'être intéressés à la structure de l'extrait, à l'écriture et à la dynamique sonores, les candidats étaient invités à déduire aussi précisément que possible sa nature et son origine - extrait d'un dernier mouvement de sonate - sans toutefois qu'une identification exacte soit attendue. Il leur était également demandé de caractériser l'œuvre en regard d'autres écritures pour piano antérieures. Aucune réponse-type n'était attendue, et de nombreux candidats ont su étayer leur propos d'exemples tirés d'une culture personnelle étendue. Enfin, la question 4 amenait tout à la fois les candidats à exprimer leur compréhension musicale d'un court extrait et à montrer leur capacité à se projeter dans une autre formation instrumentale. L'écriture contrapuntique permettait ainsi de distribuer les voix entre différents instruments et certains ont su faire preuve de pertinence et d'inventivité. Notons qu'il ne s'agissait pas ici d'évaluer des compétences d'arrangement en tant que telles, et en aucun cas il n'a été tenu rigueur aux candidats de leur éventuelle inexpérience dans ce domaine.

III. Troisième partie : commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises

Les deux extraits sont identifiés et diffusés successivement à plusieurs reprises selon le plan précisé par le sujet. Après avoir présenté une problématique pertinente au regard des extraits proposés, le candidat rédige un commentaire comparé éclairant la problématique précédemment définie.

Durée : 1 heure 15 minutes

Cette partie reposait sur deux extraits identifiés par le sujet :

- Johann-Sebastian BACH (1685-1750) : *Suite Anglaise en La mineur* BWV 807, « Gigue »
- Thibault PERRINE (né en 1979) : *Suite musette*, « Finale », 2019

De très nombreux candidats ont identifié à juste titre la danse comme un élément central sur lequel fonder leurs questionnements, pour permettre, via la comparaison des caractéristiques telles que la structure, le tempo, les rythmes, le timbre, une mise en perspective pertinente des deux extraits. Néanmoins des problématiques ont été proposées dans d'autres champs d'étude, certaines d'entre elles ont été jugées tout à fait recevables grâce à la cohérence de l'argumentation mise en valeur par des exemples appropriés.

Rappels issus du rapport de la session 2023 :

Le commentaire comparé est un exercice complet qui implique de mettre en forme son écoute critique dans une démonstration. Il requiert tout à la fois des compétences musicales et rédactionnelles, des qualités d'écoute, un esprit de synthèse, une culture musicale et générale.

*Le jury rappelle que le commentaire comparé ne doit pas consister en une description du premier puis du second extrait. L'objectif est de faire émerger sinon une question, du moins un angle d'écoute induit par la **confrontation** et l'écoute critique des deux extraits, qui permette une **mise en perspective des deux œuvres**. Pour cela, le candidat doit rapidement identifier et sélectionner les caractéristiques musicales saillantes sur lesquelles étayer la comparaison. Des exemples musicaux soigneusement choisis dans les deux extraits doivent pouvoir nourrir l'argumentation. Le candidat peut éventuellement faire appel s'il le souhaite à des exemples extérieurs au corpus pour donner un éclairage à sa démonstration.*

A la différence des deux parties précédentes, le commentaire comparé est un exercice exigeant une rédaction rigoureuse. Le jury rappelle ici l'importance de la clarté nécessaire à une expression fluide. Par ailleurs, un lexique musical précis, adapté aux époques ou aux styles concernés, est l'indispensable vecteur de la culture musicale et générale et donc du commentaire comparé. D'autres éléments, notamment des schémas, tableaux ou exemples sur portée peuvent être insérés dans la mesure où ils éclairent le discours rédigé. Enfin, le jury appelle les candidats à se montrer vigilants sur la lisibilité de l'écriture manuscrite.

Si le commentaire comparé tel que pratiqué dans les enseignements musicaux au lycée constitue sans conteste la meilleure préparation à cette partie du concours, cet exercice permet également aux candidats de développer et consolider leurs compétences et diversifier des connaissances qui seront précieuses en vue des trois autres parties. Nous ne pouvons que les encourager à s'entraîner à comparer des pièces d'une grande diversité stylistique afin d'élargir les champs de questionnement explorés.

IV. Quatrième partie : essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine

Sous la forme d'un court essai, le candidat développe une réflexion personnelle à partir du document proposé. Dans son écrit, il fait notamment apparaître la relation qu'entretient le contenu de ce document avec les champs de questionnement des programmes d'enseignement musical du cycle terminal (enseignement optionnel, enseignements de spécialité arts-musique et de spécialités S2TMD). Il enrichit son propos d'exemples et de références opportunes issues de sa culture personnelle musicale, artistique et générale.

Durée : 2 heures

Les candidats étaient invités cette année à se questionner sur les impacts de la généralisation des technologies numériques sur la production culturelle, à partir d'un article de Philippe Le Guern.

De nombreux candidats se sont engagés dans une réflexion fine et aboutie, valorisant leurs connaissances et expériences personnelles pour servir leur argumentation. Le jury rappelle que,

à l'inverse, proposer une liste d'œuvres sans que celles-ci ne soutiennent réellement le propos est préjudiciable.

Le jury a eu le plaisir d'apprécier quelques démonstrations étayées par de solides références culturelles judicieusement sélectionnées. Le jury a également pu apprécier la bonne maîtrise de la méthodologie de l'essai argumentatif dans un certain nombre de copies, dont les auteurs ont su circonscrire une problématique souvent pertinente et construire une argumentation témoignant ainsi de leur capacité à investir des champs de questionnement complexes.

Préconisations du jury

Parmi les conseils aux candidats il est utile de reprendre certaines préconisations issues des rapports des deux sessions précédentes.

Les meilleures copies témoignent de candidats qui ont su démontrer tout à la fois de grandes **qualités d'écoute, d'analyse et de synthèse** d'une part, et d'autre part une capacité de **réflexion** adossée à une **culture générale et artistique étendue et structurée**.

Le jury a particulièrement apprécié la capacité de certains candidats à tisser des liens entre une **culture musicale et artistique riche et organisée**, ouverte au monde musical contemporain qui les entoure, et leur propre pratique – d'auditeur, d'interprète ou parfois de compositeur. Une **curiosité pour des univers musicaux variés** permet d'élargir le champ des références pour identifier plus aisément les caractéristiques des extraits entendus.

La capacité à relier les œuvres et les exemples musicaux à la problématique est un atout indispensable pour la maîtrise du commentaire comparé comme de l'essai. Il est conseillé de **s'entraîner** à construire des questionnements en lien avec des caractéristiques musicales identifiées. Rappelons que la nouvelle épreuve du Concours général des lycées requiert une maîtrise approfondie des compétences travaillées comme des champs de questionnement abordés au cycle terminal.

Le jury encourage les candidats à développer leur écoute analytique et critique des interprétations en tirant parti de leur connaissance du contexte artistique, esthétique ou historique de l'époque concernée comme des nombreuses interprétations d'une œuvre donnée aujourd'hui aisément accessibles.

La maîtrise de la langue, d'une orthographe et d'une syntaxe correctes et d'un vocabulaire adapté à chaque style ou époque sont également des compétences essentielles. L'épreuve nécessite en outre une bonne gestion du temps et un respect strict des consignes du sujet.

Enfin, l'épreuve d'éducation musicale au Concours général des lycées distingue et valorise une combinaison de connaissances et des compétences complémentaires. Celles-ci se développent et s'épanouissent via de multiples situations de travail, fondées notamment sur une pratique exigeante induite par la réalisation de projets musicaux, qui nourrit une solide formation intellectuelle et culturelle.